



REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ Ô MERLE 15/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENIEZ Ô MERLE se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

PRESENTS : LIONEL JEAN - MARIE FRANCE JURBERT - SARAH CHAUZEIX - CHRISTINE AIGUEPERSE –
ANDRE VONTRAT- BOYER MAXIME

ABSENTS EXCUSES : GUBERT NATHALIE

A l'unanimité, CHRISTINE AIGUEPERSE est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

1- Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 09/10/2023
Approuvé à l'unanimité.

2 - Point sur la trésorerie de la commune au 15/12/2023, elle s'élève à 166 933.31 euros.

➤ *Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :*

- Le renouvellement de la convention passée avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze, augmentation des prix.
Approuvé à l'unanimité

- Le dossier établi par l'agence « Corrèze Ingénierie », concernant les travaux à prévoir sur les voiries communales :

Tranche ferme : village de Lacombe, section sur 170 m pour 23 580 HT.

Tranche ferme : village du Cros (accès cimetière), section sur 310 m pour 39 869 HT.

Approuvé à l'unanimité

- Le dossier de voie communale du Vieux Bourg :

Il s'agit d'effectuer des travaux de terrassement pour la mise en sécurité d'un talus : création d'un palier de 150 mètres de long sur 4 mètres de large d'une hauteur de 2 mètres ; soit environ 2000 m³ de terre à évacuer sur les anciennes poubelles de Sermus. Coût du bornage, achat du terrain de 1500m², honoraires du notaire et travaux estimés à 8 190HT.

Approuvé à l'unanimité

- Le dossier concernant les travaux d'isolation et réaménagement de la mairie :

Ces travaux ont pour but de réorganiser le secrétariat de la mairie, le bureau du Maire, les WC et la salle du Conseil Municipal ; mais aussi d'améliorer ces locaux en matière d'isolation, d'éclairage, de rangement et de confort ergonomique et acoustique.

M. le maire attire l'attention des membres du Conseil sur la nécessité également de mettre en conformité l'électricité, de poser une alarme incendie et des portes et des plafonds « coupe-feu ». Ce qui porte le montant de l'opération à 50 827.93HT honoraires de l'architecte compris.

Approuvé à l'unanimité

- L'emploi temporaire proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze :

M. le maire explique que pour pallier à l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze a créé un service public de l'emploi temporaire.

Adhérer à ce service, payant uniquement en cas de besoin, permet de bénéficier et d'assurer la continuité du service public de la collectivité par la mise à disposition d'agent non titulaire formé et recruté par le Centre de Gestion pour les remplacements ponctuels.

Approuvé à l'unanimité

- Le recrutement d'un agent contractuel :

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de remplacer momentanément Eric Meilhac du service technique pour au moins 4 mois, de février à mai 2024. M. le Maire demande l'autorisation au Conseil pour recruter un agent contractuel sélectionné par un entretien d'embauche avec les deux adjoints au maire.

Approuvé à l'unanimité

- Régularisation budgétaire :

M. le maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur pour la somme 70.44€, adressée par le comptable, sur le budget service des eaux 2023 en raison du décès de la personne.

Approuvé à l'unanimité

3 - L'eau potable

- Le prix de vente de l'eau aux abonnés.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident d'une augmentation du prix de l'eau de 3 centimes d'euros , soit 1,91€ TTC le m3 en 2024.

Le prix de l'abonnement reste stable à 40 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

- La sécurisation de la fourniture en eau potable aux abonnés de la commune.

Monsieur le Maire explique le projet porté par le Syndicat des Eaux du Puy du Bassin qui consiste principalement à s'interconnecter au réseau d'eau d'Argentat, mais aussi par la réalisation d'une interconnexion des conduites entre Sermus et Jougounoux de Saint Cirgues (600 m de conduite d'eau environ).

Globalement, il est prévu que 10 km de conduites vétustes seront renouvelées, renforcées et redimensionnées.

Monsieur le Maire demande au Conseil une approbation pour la participation de la Commune à ce projet et la donation de la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux du Puy du Bassin.

Approuvé à l'unanimité

4 – Dédommagement financier pour la Commune

Afin d'indemniser la commune suite aux dégradations effectuées à Sermus sur un panneau de randonnée, une somme de 37 euros est proposée en réparation du dommage. Le Conseil est sollicité pour approuver l'encaissement de ce chèque.

Approuvé à l'unanimité

5 – Location du logement communal de la mairie

Le logement est loué pour 4 mois du 01.12.2023 au 31.03.2024, aux ouvriers de la SOCOBA qui participent aux travaux de rénovation du « Village » des Tours de Merle pour la somme de 500 € par mois, charges comprises.

Approuvé à l'unanimité

6– Autorisation donnée à Monsieur le Maire

Les membres du Conseil donnent l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal et de celui de l'eau.

Approuvé à l'unanimité

7– Création du budget assainissement 2024

Après délibérations sur la tarification de l'assainissement du village de Rouzeyrol en 2023, les membres du Conseil ont décidé de créer un budget assainissement pour la Commune. Ce budget concernera l'assainissement du village de Rouzeyrol mais aussi la prise en charge des contrôles d'assainissement SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) des particuliers qui sont pris en charge par la Commune.

Approuvé à l'unanimité

8– Achat de terrains par la commune

Au Vieux bourg : achat de 1700 m² de terrain autour des ruines de l'église du vieux bourg : parcelles n°324 et 335, afin de réaliser un parking communal et pour stabiliser le talus le long de la route.

Approuvé à l'unanimité

9– Tarif du gîte de Sermus 2024

- SEMAINE TOUTR L'ANNEE : 850 € + chauffage 20 euros/nuit

- NUITEE TOUTE L'ANNEE : 140 € + chauffage 20 euros/nuit (minimum 3 nuits durant la période du 15 Novembre au 15 Mars).
- 400 euros de caution
- 150 euros de forfait ménage
- *Approuvé à l'unanimité*

10- Installation d'une réserve incendie extérieure au Vieux Bourg

Au Puy Chastreaux : achat auprès de M. DARSEES Romain, d'un terrain de 400 à 500m² au croisement de la route de Vaur Lacoste afin de réaliser une défense incendie. Le passage d'un géomètre sera nécessaire. Le Conseil est appelé à valider ce projet qui est estimé à 15210€ HT, honoraires notaire, création plateforme et fourniture réserve souple 120m³ compris.

Approuvé à l'unanimité

Levée de séance à 23h50.

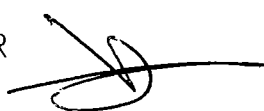
Le Maire
Lionel JEAN




La secrétaire de séance
Christine AIGUEPERSE



Maxime BOYER



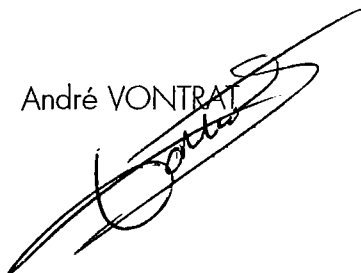
M-France JURBERT



CHAUZEIX Sarah



André VONTRAT



Nathalie GUBERT
Absente excusée